Envoyé en préfecture le 18/06/2026
Reçu en préfecture le 18/06/2026
Publié le
ID : 022-212203111-20260616-46_2026-DE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
De la Commune de SAINT-LORMEL (Côtes d'Armor)

Séance du 16 juin 2026

Le seize juin deux mille vingt-six à vingt heures le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur SORGNIARD Pierrick, Maire.

Etaient Présents : ANGERS Alain, BONENFANT Landry, BREUGNOT Stéphanie, DAUNAY Loïc, DEBAUGNIES Alexandra, DEPARTOUT Muriel, GENSSE Thierry, MARTIN Françoise, MAYAUX Gilles, RICHARD Martine, SCHMITT Thomas, SORGNIARD Catherine et SORGNIARD Pierrick.

Absents excusés : FRESCA-FANTONI Christine (procuration à Muriel DEPARTOUT) et HAMON Benoit (procuration à Alain ANGERS).

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Alexandra DEBAUGNIES

2026.46 – Restauration scolaire – Révision des tarifs

Il est proposé d'étudier les tarifs communaux de la cantine pour la rentrée scolaire 2026.

Le bilan démontre un déficit de 28 203,17 € pour l'année 2025 du service cantine (déficit de 28 005,14 € pour 2024).

Notre prix de vente du repas est de 3,50 € pour les enfants et 5,10 € pour les adultes.

Le prix d'achat du repas auprès de la société Convivio était de 4,01 € TTC par enfant et 4,96 € TTC par adulte.

Il est demandé l'avis du conseil municipal sur une possible révision de nos tarifs cantine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Décide de maintenir les tarifs actuels pour la rentrée de septembre 2026.**

Pour extrait conforme,
Le 16 juin 2026
Secrétaire de séance
Alexandra DEBAUGNIES

Président de séance
Le Maire,
Pierrick SORGNIARD

MAIRIE de SAINT LORMEL (Côtes d'Armor)